

# Vous avez besoin du SNJ, le SNJ a besoin de VOUS !

Si vous  
adhérez aux valeurs du  
SNJ,  
à ses positions  
et à ses combats,  
c'est à vous de vous  
mobiliser !

Les élections professionnelles vont bientôt se dérouler à France télévisions.  
Elles permettront de renouveler les représentants du personnel.

Car ces élections déterminent

la représentativité syndicale,

c'est-à-dire le droit pour le SNJ de continuer à

exister à France télévisions,

pour défendre et améliorer vos droits !

## 10%

Le SNJ devra faire au moins 10 % des voix au premier tour des élections aux CSE. C'est indispensable pour conserver la représentativité, et pour agir au quotidien, afin de défendre les valeurs qui nous sont communes.



## Pourquoi voter SNJ ?

Parce que le SNJ a toujours agi pour renforcer la solidarité entre salariés et défendre l'expertise de tous. Cela s'est traduit par la signature de certains accords négociés avec la direction, mais aussi par notre opposition à d'autres projets. (suite en page 2)

- Une loi votée en 2008 a fixé ce seuil, au premier tour, pour
- qu'un syndicat soit représentatif dans un établissement
- ou une entreprise. Le législateur a prévu une exception
- pour les syndicats de journalistes, en raison de leur aspect
- catégoriel.
- Considérant que ces syndicats ont vocation à syndiquer
- uniquement cette catégorie de salariés, il leur impose
- de franchir le seuil de 10 % dans le collège électoral
- « journalistes », et pas sur l'ensemble des collègues.
- Hélas, le maintien des collèges journalistes est subordonné à
- l'accord de la majorité des syndicats participant au scrutin.
- **Si la présence d'un collège électoral journalistes**
- **va de soi dans la plupart des entreprises de presse,**
- **certain syndicat de France télévisions se sont ligüés**
- **pour le refuser. Ils espèrent ainsi faire disparaître un**
- **concurrent qui les dérange.**
- En l'absence de collège électoral journalistes, dans une
- entreprise composée pour deux tiers de techniciens et de
- personnels administratifs, atteindre le seuil de 10 % n'a rien
- d'évident.
- **Or, plus que jamais, l'ensemble des salariés de**
- **France Télévisions a tout intérêt à voir le SNJ continuer**
- **son combat.**

## Nous avons activement négocié et validé :

- **L'accord handicap** : il renforce la solidarité et l'inclusion.

- **L'accord égalité femmes-hommes** : il prévoit une véritable enveloppe de rattrapage des inégalités salariales et des moyens de lutter contre le harcèlement et les agissements sexistes.

- Le relevé de conclusion sur **l'élargissement du régime de prévoyance à des salariés non-permanents**, qui n'étaient pas couverts.

**Le fonds de soutien avec les précaires**, privés d'activités durant le premier confinement.

- **De nouvelles garanties et automatismes en matière de rémunérations** (avenant 16 à l'accord collectif du 28 mai 2013).

- **Le passage de 3 à 5 % du taux de la prime de forfait jour à l'embauche** (avenant 17 à l'accord collectif).

- **L'accord d'intéressement** : il est basé sur une répartition identique des primes entre les salariés permanents et non-permanents, à présence égale.

- **L'accord télétravail** : il encadre l'élargissement de cette modalité d'exercice du travail à de nouvelles catégories de salariés.

**En revanche,** contrairement aux autres organisations syndicales, nous n'avons pas signé le texte sur la rupture conventionnelle collective (RCC) qui a validé la suppression de 900 emplois en 4 ans.

**La rupture conventionnelle collective (RCC) est un désastre** pour les conditions de travail des salariés qui restent dans l'entreprise : de nombreux départs n'ont jamais été remplacés par la direction.

**Nous avons refusé aussi l'accord sur les compétences complémentaires**, qui généralise la polyvalence.

**Nous nous opposons en particulier à la pratique d'un journalisme en mode dégradé, sous l'appellation fourre-tout de « compétences éditoriales ».**

Elles sont mises en œuvre par des salariés désireux de faire des contenus, mais qui sont de fait privés des protections légales et conventionnelles liées au statut et à la déontologie des journalistes professionnels.

## Vous avez le pouvoir de créer des droits !

Un employeur ne peut pas imposer seul n'importe quelle règle aux salariés. Dans de nombreux domaines, il doit parvenir à un accord avec les organisations syndicales représentatives. Ce pouvoir de « créer du droit » est l'enjeu principal des prochaines élections pour les comités sociaux et économiques (CSE). Ce pouvoir, en définitive, vous appartient. Il est important. Ne le déléguez pas à la légère mais en connaissance de cause. Fiez-vous aux actes, pas aux promesses de ceux qui sollicitent vos suffrages !

Le SNJ est une des quatre organisations syndicales dites « représentatives » à France télévisions, depuis les premières élections professionnelles organisées en 2011, après la création de l'entreprise unique.

La négociation d'un accord d'entreprise, d'un préavis de grève, de toute autre action syndicale, et la présence de nos élus dans les instances représentatives du personnel, dépendent directement de cette représentativité, légitimement tirée des urnes.

A ce titre, le SNJ a négocié tous les accords qui forment aujourd'hui le socle social en vigueur dans l'entreprise, en complément des dispositions du code du travail et de celles de la convention collective nationale de travail des journalistes (CCNTJ).

**La représentativité syndicale est remise en jeu à chaque cycle électoral, c'est-à-dire chaque fois que les établissements dotés d'un comité social et économique (CSE) renouvellent leurs élus.**

## Nous avons besoin de vos suffrages pour rester à votre écoute et à votre service !

# Elections CSE établissement de Malakoff réseau des 1ères



Il y a trois ans, l'établissement de Malakoff a retrouvé son autonomie et un comité social et économique (CSE) distinct de celui du Siège. Ces trois années n'ont pas été un long fleuve tranquille au 35, Rue Danton. A la crise sanitaire, sont venus s'ajouter les départs non-remplacés de la RCC (Rupture conventionnelle collective) et la fermeture de France Ô.  
Cette spirale du déclin s'est traduite dans les effectifs au point de susciter, un temps, des craintes sur l'avenir du site.

## **Le SNJ ne s'est jamais résigné à cette perspective de liquidation.**

Si notre combat n'a pas permis d'empêcher la fermeture de la chaîne, il a contribué à assurer la pérennité de l'établissement. En défendant à cors et à cris, au CSE comme dans la rue, au Sénat et à l'Assemblée Nationale, l'expertise et la légitimité des équipes de Malakoff.

**Nous avons obtenu que le site soit le pivot de la politique de visibilité des Outre-mer sur les écrans et les antennes du service public dans l'hexagone.**

## **Ce combat doit être poursuivi**

Car des menaces demeurent. Pour être incontournable en radio, en TV et sur le web, Malakoff doit être en ordre de marche. Et cela nécessite en premier lieu le comblement des postes vacants, en particulier ceux de la rédaction. Il n'est pas possible de prétendre renforcer la production d'information à Malakoff et d'assumer correctement les diverses missions confiées aux personnels du site, tout en laissant le nombre de JRI, rédacteurs et techniciens décroître inexorablement.

**C'est pourquoi le SNJ aura pour revendications prioritaires, dans la mandature qui vient :**

- le renforcement des effectifs de la rédaction et des techniciens de reportage
- le remplacement des salariés de Malakoff envoyés en « renfort » en stations
- une organisation qui permette une couverture de l'actualité radio/tv/web
- la prise en compte des aspirations des journalistes à une évolution professionnelle
- une application de l'accord télétravail qui ne pénalise personne

# Les candidats et candidates



---

**Isabelle BRAOUET, François BRAUGE, Massimo BULGARELLI, Francis GIBRIEN, Emmanuel GIRE,  
Didier GIVODAN, Tessa GRAUMAN, Angélique LE BOUTER, Albane LUSSIEN, Serge MASSAU,  
Kelly PUJAR, Edwige SAINT-THOMAS, Nathalie SARFATI, Leïla ZELLOUMA**